

Réglementation en matière de Transparence

Publication conformément à la Loi du 2 mai 2007

Conformément aux articles 15 §1 et 18 §1 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des entreprises cotées en bourse, Bekaert publie l'information suivante:

Situation au 31 décembre 2020

Données de base

Total du capital:	€177 812 000,00
Nombre total de titres conférant le droit de vote:	60 414 841 actions
Nombre total de droits de vote (le dénominateur):	60 414 841 (un droit de vote par action)

Données supplémentaires

Nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote:	3 800 (voir les informations supplémentaires ci-dessous)
---	---

Nombre total de droits, matérialisés ou non par des titres, à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis:	63 820 droits de souscription (chaque droit de souscription exercé donne droit à une action nouvelle)
---	--

Nombre total de droits de vote qui résulterait de l'exercice de ces droits de souscription:	63 820 (un droit de vote par action nouvelle)
---	--

Nombre total d'actions sans droit de vote:	aucune
--	--------

Cause des changements

Augmentation du capital le 18 décembre 2020 à la suite de l'exercice de 6 400 droits de souscription.

Informations supplémentaires

Bekaert a le 19 mai 2016 émis des obligations convertibles non garanties et non subordonnées venant à échéance le 9 juin 2021 pour un montant en principal de € 380 millions. Ces obligations seront convertibles à partir du 20 juillet 2016 et jusqu'au 31 mai 2021 en actions Bekaert au prix de conversion de € 50,71 (prix de conversion ajusté en date du 11 mai 2018).

Bekaert aura la possibilité, après réception d'une demande de conversion, d'opter pour la conversion des obligations en actions Bekaert nouvelles et/ou existantes ou pour leur remboursement en numéraire. Afin de limiter la dilution pour les actionnaires existants Bekaert entend utiliser ces diverses possibilités dans la mesure du possible.

Au cas où toutes les obligations seraient converties en actions Bekaert nouvelles au prix de conversion de € 50,71, Bekaert devrait émettre 7 493 591 nouvelles actions Bekaert dont chacune donnerait droit à un vote. Il est possible que le prix de conversion doive être revu de nouveau conformément aux conditions des obligations.

Seuils statutaires

En vertu de l'article 12 des statuts les dispositions des articles 6 à 17 de la Loi s'appliquent non seulement aux quotités légales de 5 % et de chaque multiple de 5 %, mais également aux quotités de 3 % et de 7,50 %.

Notifications

Les notifications doivent être transmises à NV Bekaert SA ainsi qu'à la FSMA. La FSMA recommande la transmission par voie électronique à l'adresse e-mail trp.fin@fsma.be.

Il est recommandé de transmettre les notifications à NV Bekaert SA par voie électronique également, à l'attention de isabelle.vandervekens@bekaert.com.

Bekaert (bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation et de revêtements de fil d'acier. En offrant de manière continue de la valeur ajoutée à nos clients de par le monde, nous nourrissons l'ambition d'être leur fournisseur préféré de produits et de solutions de fil d'acier. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale, employant 28 000 personnes dans le monde, ayant son siège en Belgique et ayant réalisé un chiffre d'affaires global de € 5 milliards en 2019.

Disclaimer

Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent les opinions actuelles de la direction concernant des événements futurs, et sont sujettes à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent conduire les résultats réels à être sensiblement différents de résultats ou de performances futurs exprimés par le présent communiqué de presse ou qui pourraient en être déduits. Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexacts publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.